

**Avis rendu par la commission de sélection d'appels à projets sociaux ou médico-sociaux réunie le 12 février 2020**

**Objet** : Création d'un dispositif de 70 places en hébergement diffus pour Mineurs Non Accompagnés (MNA) âgés de 15 à 17 ans révolus sur le territoire du département de Seine-et-Marne

*Avis d'appel à projet publié le 4 octobre 2019.*


La commission de sélection conjointe a établi le classement suivant :

Rang de Classement	Projet répondant au lot 2
1 <sup>er</sup>	CROIX ROUGE
2 <sup>ème</sup>	ARILE
3 <sup>ème</sup>	EMPREINTES
4 <sup>ème</sup>	EQUALIS

Conformément à l'article R. 313-6-2 du Code de l'Action Sociale et des Familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Président du Conseil départemental de Seine-et-Marne.

Melun, le - 4 MAR 2020

  
Daisy LUCZAK,  
Vice-présidente en charge des finances, de  
l'éducation et des collèges  
La Présidente de la Commission d'information et  
de sélection d'appel à projet